

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi treize décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Date de convocation :

7 décembre 2023

Nombre de Conseillers :

- **En exercice : 14**
- Présents : 10
- Procurations : 3
- Votants : 13

Date de publication et d'affichage :

18 décembre 2023

▪ **Étaient présents :** Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Damien GUÉGAN, Élodie GUÉGAN, Jean-Charles RIOU .

▪ **Absents avec pouvoir :** Annick ALLAIN donne pouvoir à Élodie GUÉGAN, Vanina CHAMBRIER donne pouvoir à Reine-Claude LUCAS, Cécilia REPÉSSÉ donne pouvoir à Fabien DRAMARD.

▪ **Absents excusés :** Katia LUCAS

▪ **Absents :**

▪ **Secrétaire :** Régis ROBERT

Délibération n°15 de la séance du 13 décembre 2023**REF/N°2023-125 : FINANCES/TARIFS 2024 : Camping bilan 2023 et tarifs 2024**

Monsieur le Maire expose le bilan de la saison 2023 :

- Locatifs :
 - Chalets : résultat stable
 - Mobiles-home : légère augmentation de 6.55 %
 - Sauzionnettes : -10.25 %
- Terrain :
 - Evolution de 7.74% en recettes passant de 53 921.88€ à 58 096.94€ (+ 4 175.06 €).

La réalisation des dépenses étant en phase avec le budget prévisionnel, le résultat prévisionnel du camping est positif.

Monsieur le Maire propose par conséquent les tarifs camping 2024 étudiés et proposés par la commission de finances du 11 décembre 2023 en annexe : **pièce jointe.**

Par ailleurs, monsieur le Maire souligne la dégradation importante d'une sauzionnette qui serait à changer et quelques travaux de rénovation et d'entretien de certains chalets.

Pour ce qui est de la sauzionnette en question, monsieur le Maire propose de la remplacer dès à présent pour être opérationnelle dès l'ouverture de la prochaine saison. Au bilan 2024, le nombre à remplacer sera confirmé et la procédure adéquate lancée.

En ce qui concerne l'amélioration des équipements, il est proposé de mettre à disposition des marmites.

L'assemblée prend connaissance de la grille tarifaire 2024.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la grille tarifaire 2024 en **pièce jointe** et les propositions d'améliorations liées.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 18 décembre 2023

sous le n° 23-125D2023-125 (matière de l'acte 7-10 :

Finances locales - Divers)

Accusé réception le 18 décembre 2023

Publiée 18 décembre 2023

Document certifié conforme



Le Maire,
Ronan Juhel